



**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Mercredi 12 février 2025

Réf 2025/010

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 février 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastase régulièrement convoqué le 05 février, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR – CHABAUD - FABRE – Mmes HURLIN – M. HIBSCHELE – Mmes ARNAUD GIBOULET
SCHMITT – DE CORO - MM NEVEU– AUBIN – Mme PANAFIEU – M. REBUFFAT

ABSENTS EXCUSES : Mme FOURES – POULLET – BAEKER— MM COULON - BECHARD –ALTIER -- MENALDO
KEBDANI -

PROCURATIONS : Madame POULLET à Monsieur NEVEU
Madame BAECKER à M. SCHMITT
Monsieur COULON à Monsieur HIBSCHELE
Monsieur BECHARD à Monsieur AUBIN
Madame MENALDO KEBDANI à Monsieur REBUFFAT

Soit 17 votants

OBJET : Débat de politique générale de la commune

Le Conseil Municipal,

OUI l'exposé de Monsieur le maire qui donne lecture des grandes lignes de la politique suivie par la commune,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-19,

VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, l'article 109 dispose « qu'à la demande d'un dixième au moins des membres du conseil municipal, un débat portant sur la politique générale de la commune est organisé lors de la réunion suivante du conseil municipal »

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : prend acte de la tenue du débat de politique générale de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Gilles TIXADOR



Porte des Gorges du Gardon - Site classé